

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

N° CCAS_2025DL005

Date de convocation : 7 février 2025

Affichage du compte-rendu : 14 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : SAD PORTAGE DE REPAS – RÉVISION DE LA TARIFICATION PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

L'an deux mille vingt cinq, le treize février à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Florence BUACHE, Jeannine MATHE

Excusés / pouvoirs : Joseph RIVOIRE (donne pouvoir à Jeannine MATHE), Monique SAINT LOUP (donne pouvoir à Florent RIVOIRE)

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Nathalie RENE

Vu la délibération n° CCAS_2024DL003 du Conseil d'Administration du 01 février 2024 fixant les tarifs des repas à domicile,

Pour mémoire, le service portage propose des repas livrés à domicile du lundi au dimanche. Depuis juillet 2021 le service propose un repas journalier à 8 composants : une entrée, un plat protidique, une garniture, un produit laitier, un dessert et du pain pour le midi ainsi qu'un potage et un produit laitier pour le soir, au tarif de 11,91 € depuis mars 2024.

Afin de pallier la hausse des prix remarquée sur l'ensemble des produits alimentaires, il est proposé de réviser la tarif sur la base du taux de l'inflation en moyenne annuelle 2024 établi par l'INSEE à 2 % soit 0,23 € par formule complète livrée.

Il est donc proposé au conseil d'administration d'appliquer à compter du 1^{er} mars 2025 une augmentation des tarifs actuels, fixant le prix d'un repas à 12,14 €.

En conséquence, et après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **AUTORISE** l'application des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mars 2025 comme défini ci-dessus.
- **DIT** que les recettes seront imputées au chapitre 018 du budget annexe « Aide a dom – CCAS Corbas ».

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le 
ID : 069-266910413-20250213-CCAS_2025DL005-DE

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,